

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rentrée 2019 : vacciner nos enfants pour une meilleure protection

A l'approche de la rentrée, l'ARS Martinique et ses partenaires rappellent aux parents la nouvelle obligation vaccinale pour l'accueil de leurs jeunes enfants en collectivités.

Fort-de-France, le 19 août 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2018, **la vaccination contre 11 maladies est obligatoire pour les enfants nés à compter de cette date**. Les obligations sont donc passées de 3 (diphtérie, tétanos, poliomyélite) à 11 vaccinations avec la coqueluche, le ROR (Rougeole, Oreillons, Rubéole), l'haemophilus influenzae de type B, l'hépatite B, le pneumocoque et le méningocoque C.

Ces 11 vaccinations conditionnent l'entrée des jeunes enfants en collectivités : crèches, halte garderies, assistants maternels, écoles et colonies de vacances. En pratique, 10 injections suffisent pour effectuer les 11 vaccinations obligatoires. Elles peuvent s'effectuer en 6 rendez-vous, rappels compris, entre les 2 mois de l'enfant et ses 18 mois.

Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018, seul le DTP (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite) continue à être vérifié pour l'admission en collectivité.

Ces 11 vaccins ne sont pas nouveaux et figurent depuis longtemps au calendrier vaccinal. En Martinique, plus de 75% des enfants sont déjà vaccinés contre ces 11 maladies ; un score au-dessus de la moyenne nationale qui est de 70%. Néanmoins, cette couverture vaccinale demeure insuffisante et l'objectif fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé, en collaboration avec les services de santé, pour obtenir une protection collective optimale de la population contre les maladies infectieuses, est de 95%.

L'ARS Martinique et ses partenaires sensibilisent régulièrement les martiniquais afin que la vaccination devienne un réflexe aux différentes étapes de la vie.

Face à la recrudescence de maladies qui avaient pratiquement disparues telles que la rougeole ou la coqueluche, dont les séquelles peuvent être lourdes, voire avoir des conséquences mortelles, le Ministère des solidarités et de la santé fait de l'amélioration de la couverture vaccinale une priorité de santé publique pour la France.

En cas de besoin d'informations complémentaires, les parents sont invités à se rapprocher du professionnel de santé qui suit leur enfant ou à consulter le site vaccination-info-services.fr.

CONTACT PRESSE

Agence MARKET ONE
Tél. : 0596 63 12 97 – 0696 37 10 34
Laureen GRANDIN
lgrandin@agencemarketone.com